



## INSTRUMENTS D'APPUI

### Fascicule 8 : Commande publique

Nantissement des marchés publics

TGR, DEPP

#### Offre :

#### Nantissement des marchés publics

#### Objet :

Le régime juridique du nantissement des marchés publics favorise davantage l'accès au financement.

**Eligibilité :** TPE, PME, Personne physique, Start-up, Auto-entrepreneur, Autres

#### Descriptif :

La Loi n° 112-13 fixe les modalités et les conditions de nantissement des marchés publics, passés au compte de l'Etat, des régions, préfectures, provinces, communes et leurs groupements, et des établissements publics.

#### Condition :

L'acte de nantissement dûment signé par le titulaire du marché doit comporter toutes les indications nécessaires à son exécution

#### Cycle de vie :

Exploitation

#### Finalité :

Production

#### Contact :

Trésorerie Générale du  
Royaume  
+212(0)5 37 57 81 90  
Rue Al Andaloussia, Hay  
Ryad, Rabat  
[www.tgr.gov.ma](http://www.tgr.gov.ma)



scannez le code qr